



Bessans
Haute Maurienne
Vanoise

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2016 à 20h30

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M^{me} Emmeline VIALLET, M. Roger FIANDINO,
M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG, M. Alain LUBOZ.

Absents : M^{me} Denise MELOT (pouvoir à M^{me} Emmeline VIALLET), M. Ludovic CORDIER-PADE
(pouvoir à M. Fabien LE BOURG), M. Loïc PERSONNAZ.

Secrétaire de séance : M. Jean CIMAZ.

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mars 2016.

II - Vote des taux d'imposition 2016.

III - Vote des comptes administratifs 2015, des comptes de gestion 2015, des affectations des résultats et des budgets primitifs 2016 :

- 1) Lotissement « Pré Carcagne ».
- 2) Lotissement du « Pré de l'Huile ».
- 3) Régie électrique.
- 4) CCAS.
- 5) Remontées Mécaniques.
- 6) Domaine Nordique.
- 7) Eau et Assainissement.
- 8) Commune.

IV - Informations.

V - Délibérations :

1) Subventions aux associations 2016.

2) Convention entre la Commune de Bessans et le SIRTOM de Maurienne: collecte et traitement des déchets d'assainissement.

VI - Droit(s) de préemption.

VII - Questions diverses.

I – Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mars 2016.

Aucune remarque.

VOTE : Pour 09.

En préambule de la partie de la séance consacrée au budget, Monsieur le Maire remercie Monsieur Laugier, Trésorier de Lanslebourg, pour sa présence, et réalise une intervention :

"Le vote du budget est un temps fort de la vie municipale, il est l'expression du cap fixé, des projets communaux et des axes de travail.

Ce cap est clair et constant, il s'articule autour de 4 axes :

- *maitrise des finances*
- *développement touristique*
- *amélioration du cadre de vie*
- *présence forte dans les organismes extérieurs*

En 2015, nous avons mené une politique budgétaire rigoureuse, en cherchant des économies, des optimisations de recettes, des mutualisations... Le tout en veillant à préserver les services publics.

Pour résumer l'exercice budgétaire 2015, plusieurs actions ont été menées.

Au niveau touristique :

- *première année pleine de "La Bessannaise", nouvelle formule après agrandissement.*
- *travail sur l'amélioration de nos atouts touristiques : aménagements ludiques à l'alpin, début de remise à niveau du stade de biathlon, encouragement d'activités nouvelles (cascade sur glace, balades en calèche...), développement des liens avec la Fédération Française de Lutte et la commune de Bessan (Hérault).*
- *accueil de nombreux événements valorisant la station (été et hiver).*
- *création d'une salle de musculation au Carreley pour répondre aux attentes des clubs, comités...*
- *remplacement des tenues du personnel pour porter l'image de Bessans.*

Au niveau du cadre de vie :

- *travail sur l'enfance (école et garderie)*
- *travaux de voiries (25 000 €)*
- *consolidation et mise hors d'eau de la cure d'Avérole*
- *amélioration de la place du village (pavés et sonorisation)*
- *réparation du mur de la montée de l'église*
- *rénovation du terrain de pétanque*
- *travail sur des dossiers importants : PLU, dossiers cours d'eau (dont protections), bâtiments...*

Au niveau intercommunal :

- *investissement fort pour divers projets (communauté de communes et office de tourisme de Haute-Maurienne Vanoise, Syndicat du Pays de Maurienne) : développement VTT, événementiel, mise en place de la taxe de séjour intercommunale, amélioration de*

l'accueil et de l'animation, Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Maurienne, dispositif Affiniski...

Difficile d'évoquer le budget 2016 sans commencer par rappeler l'impact des baisses de dotations et des hausses de prélèvements de l'Etat sur les budgets des collectivités territoriales. S'il est évident que l'Etat doit faire des économies et que les communes et les intercommunalités doivent y prendre leur part, cela crée forcément des difficultés.

En 2015, la Commune avait perdu 53 000 € en budget de fonctionnement par rapport à 2014.

En 2016, la tendance se poursuit puisque nous perdons 51 500 € par rapport à 2015.

La baisse de 20% des dotations se traduit par un montant de perte de financements de la part de l'Etat de 39 000 €.

Les prélèvements au titre du Fonds de Péréquation (qui sert à aider les communes avec peu de moyens mais aussi les communes mal gérées) sont en hausse de 35%, soit 12 500 € de plus qu'en 2015.

Ajoutons à cela le fait que les gros investissements réalisés ces dix dernières années, notamment pour les remontées mécaniques, la station d'épuration, le bâtiment du Carreley, la station d'Herbariaz et le pont du Villaron, font de Bessans une commune à l'endettement élevé.

Dans ce contexte, il n'y aura pas de recours à l'emprunt cette année, nous reparlerons de cette éventualité lors de futurs exercices budgétaires.

Concernant les impôts, il n'y aura aucune augmentation pour le contribuable au niveau des impôts locaux (hors augmentation liée à la revalorisation des bases décidée par le Parlement).

Les taux de la Communauté de Communes ont été baissés pour permettre la récupération par les communes d'une partie de la taxe de séjour intercommunale. L'augmentation des taux pour Bessans ne fait que compenser cela et ce sera donc une opération "transparente" pour le contribuable.

Mieux, alors que la Communauté de Communes a décidé de baisser les impôts liés à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous ne répercuterons pas cela par une hausse de la Taxe Foncière de Bessans.

La masse salariale tous budgets confondus est maîtrisée car maintenue au même niveau que lors des exercices précédents.

Quelques détails sur les budgets annexes :

- Les remontées mécaniques continuent de peser lourdement. Malgré une bonne saison d'hiver et des recettes satisfaisantes, la subvention d'équilibre sera de 178 000 €, avec notamment la fin du paiement de la révision du télésiège baby. Il nous faut donc poursuivre les aménagements ludiques en direction des débutants et notamment des enfants.*
- Le domaine nordique enregistre de bons résultats au terme de la saison, notamment concernant les recettes du biathlon. Pour poursuivre l'investissement dans l'amélioration des enneigeurs du stade de biathlon et l'amélioration du domaine, une subvention communale de 18 000 € sera nécessaire.*
- Pour l'eau et l'assainissement, la résolution d'un litige inscrit au budget 2016, ainsi que la hausse des factures d'électricité de la station d'épuration (compteur défectueux), empêchent de parvenir à l'équilibre, nécessitant une subvention communale de 23 000 €. Nous notons cependant des points positifs : l'arrêt du noyage massif de fumier qui permet des économies sensibles (en espérant que cela se poursuive) et la hausse des*

recettes grâce au travail réalisé pour faire payer les taxes d'assainissement par l'ensemble des foyers. J'en profite pour remercier Monsieur Laugier pour son engagement à poursuivre le travail de recouvrement des impayés engagé par Madame Jeamet.

- La régie électrique entreprendra divers travaux, notamment la dépose effective de la ligne haute-tension et l'installation de l'électricité en lien avec divers projets communaux.
- Pour le CCAS, il n'y a pas de nouveaux travaux prévus à La Bâtisse, le remplacement de la chaudière vieillissante se faisant en transférant une chaudière communale actuellement non utilisée, donc à moindre coût. Les actions en direction de toutes les générations seront poursuivies.
- Enfin, pour les lotissements :
 - celui du "Pré de L'Huile" verra la revente d'un lot racheté par la Commune au propriétaire qui n'a pas souhaité construire.
 - celui de "Pré Carcagne" pèse sur les finances communales. Ce dossier a été mal mené il y a 10 ans (pas d'assurance de la vente des terrains prévus) et laissé ensuite dans un relatif abandon. Nous espérons en 2016 conclure quatre ventes pour lesquelles les négociations sont plus ou moins avancées.

Pour 2016, les principales actions seront les suivantes :

- aménagement de la zone des lacs et de l'aire de loisirs (avec eau et électricité)
- création d'espaces ludiques alpin et nordique (avec fils neige)
- poursuite de l'aménagement du stade de biathlon (enneigeurs et éclairage)
- améliorations diverses du domaine skiable (pistes et panneautage)
- dépose de la ligne haute-tension
- préservation du patrimoine religieux (drains des chapelles Saint Colomban et Saint Jean-Baptiste, gouttières de la chapelle Notre-Dame-des-Grâces)
- rénovation des salles de classe de l'école et d'un appartement du bâtiment
- réfection de la toiture d'une partie du local des pompiers et du lavoir attenant, pour permettre l'aménagement de vestiaires aux pompiers et améliorer l'ensemble
- ajout de boîtes de fumière pour permettre l'installation de nouveaux exploitants
- refonte de la signalétique du village
- travaux de voiries (26 000 €)
- achat d'un engin polyvalent pour le déneigement, le balayage, etc... afin d'optimiser le travail des agents
- poursuite du travail d'élaboration du PLU
- réparation d'un busage générant des fuites à Avérole
- réfection d'un mur aux Vincendières
- aménagements de la montée de l'église (rambarde de sécurité et arrière de la chapelle Saint-Antoine)
- remplacement progressif des lampes d'éclairage public par des ampoules basse consommation
- installation Wifi dans le village
- renouvellement progressif du parc informatique
- numérotation des rues et maisons (obligation légale) en lien avec La Poste
- participation pour de nombreux événements : Fête du Rocher (feu d'artifices), Festivités du 15 août, Lekkarod, Marathon International de Bessans, Marche Nordique des Alpes, Championnats de France de tir à l'arc en campagne, Colloque nationale des arbitres de

la Fédération Française de Lutte, SAMSE biathlon et nordic Tour, Liens avec Bessan (Hérault), Transmaurienne-Vanoise VTT, Bessans en chansons.

Nous poursuivrons aussi le travail d'étude en vue de réalisations futures, pour les dossiers suivants :

- *étude d'aménagement d'une aire de camping-cars*
- *étude de rénovation de la salle de l'Albaron*
- *poursuite des études concernant les cours d'eau (protection des lacs et camping, passerelle du camping, curages...)*
- *des crédits sont inscrits pour participer à l'étude du raccordement de Bonneval-sur-Arc à la station d'épuration, qui nous permettrait de raccorder le hameau du Villaron et le Centre La Bessannaise. Il est clair que sans avancée significative en 2016, nous lancerons le dossier seuls en 2017, le raccordement de La Bessannaise étant une priorité vu l'impact négatif des odeurs pour le domaine nordique.*
- *et aussi, étude de l'urbanisation de l'aval des Conchettes, dans le cadre de notre volonté affirmée dans le cadre du PLU de lancer un programme d'ajout de 1 000 lits à Bessans au cours des 10 prochaines années.*

Pour être complets, n'oublions pas la poursuite du soutien au monde associatif, avec 56 350 €, et le soutien à la réfection de toitures en lauzes pour 50 000 €.

Voilà en quelques minutes l'esprit de ce budget 2016, qui si vous l'acceptez, nécessitera un travail d'équipe important, de l'équipe municipale mais également de nombreux autres acteurs du village et du territoire."

II – Vote des taux d'imposition 2016.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes de Haute-Maurienne Vanoise a baissé les impôts de 250 000 € correspondant à l'encaissement des taxes de séjour dont les communes étaient en partie bénéficiaires précédemment.

Ceci représente une baisse de 30 560 € pour les contribuables de la Commune de Bessans.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les impôts à hauteur de ces 30 560 € répartis sur les différents taux de la fiscalité locale et donc de porter les taux d'imposition 2016 à :

- | | |
|---|----------|
| • Taxe d'habitation : | 19,72 % |
| • Taxe foncière (bâti) : | 34,05 % |
| • Taxe foncière (non bâti) : | 129,53 % |
| • Contribution foncière des entreprises : | 22,73 % |

En conséquence, le produit de ces taxes communales sera de 947 495 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

◆ **DECIDE** d'appliquer les taux proposés par Monsieur le Maire.

VOTE : Pour 09.

III – Vote des comptes administratifs 2015, des comptes de gestion 2015, des affectations des résultats et des budgets primitifs 2016.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

1 - Lotissement « Pré Carcagne ».

Fonctionnement : 533 731,09 € en dépenses et en recettes ; Montant qui correspond à des opérations d'ordre sur les variations de stocks. Il n'y a pas eu de vente de lot(s) en 2015.

Investissement : 612 821,86 € + un résultat reporté de 43 589,08 € en dépenses et 519 172,47 € en recettes. Nous obtenons donc un déficit de 137 238,47 €.

VOTE : Pour 08.

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

2 - Lotissement du « Pré de l'Huile ».

Cette zone est pratiquement terminée.

Le résultat reporté est de 10 918,81 € en recettes de fonctionnement.

En 2015, un expert a été mandaté pour constater des malfaçons sur la construction de l'évacuation des eaux usées. L'entreprise qui a effectué les travaux ne souhaitant pas intervenir, un contentieux va être engagé.

VOTE : Pour 08.

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

3 - Régie Electrique.

Exploitation : 950 958,42 € en dépenses et 761 825,78 € + un excédent reporté de 136 634,89 €, soit 898 460,67 € en recettes. Le déficit est de 52 497,75 €. Davantage d'électricité a été achetée que vendue. Il y a eu des décalages dans les facturations et la déperdition est estimée à 10 %, la régie souhaite faire le nécessaire pour diminuer ce pourcentage.

Investissement : 34 511,54 € en dépenses et 141 574,12 € + un report de 260 063,13 € soit 401 637,25 € en recettes. L'excédent est de 367 125,71 €.

Ce vote entérine celui du conseil de la Régie électrique lors de sa réunion du 31 mars 2016.

VOTE : Pour 08.

Monsieur Alain Luboz, Président de la Régie Electrique, ne prend pas part au vote.

4 - CCAS.

Fonctionnement : 9 629,88 € en dépenses et 9 156,59 € + un excédent reporté de 5 672,3 € soit 14 828,93 € en recettes. L'excédent de fonctionnement est de 5 199,05 €.

Investissement : 4 348,07 € + un déficit reporté de 7 135,08 € soit 11 483,15 € en dépenses et 7 135,08 € en recettes. Le déficit d'investissement s'élève à 4 348,07 €.

Ce vote entérine celui à l'unanimité du CCAS lors de sa réunion du 30 mars 2016.

VOTE : Pour 08.

Madame Denise Mélot, Présidente du CCAS, ne prend pas part au vote.

5 - Remontées Mécaniques.

Fonctionnement : 351 096,77 € en dépenses et 344 039,22 € + un excédent reporté de 19 295,93 € soit 363 335,15 € en recettes. Nous arrivons à un excédent de fonctionnement de 12 238,38 €.

Investissement : 119 756,62 € en dépenses et 135 890,95 € + un excédent reporté de 13 368,31 € soit 149 259,26 € en recettes. L'excédent d'investissement 29 502,64 €.

VOTE : Pour 08.

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

6 - Domaine Nordique.

Fonctionnement : 373 321,02 € en dépenses et 361 315,90 € + un excédent reporté de 40 594,38 € soit 401 910,28 € en recettes. L' excédent de fonctionnement est de 28 589,26 €.

Investissement : 94 452,29 € en dépenses et 61 347,22 € + un excédent reporté de 25 470,27 € soit 86 817,49 € en recettes. On constate un déficit de 7 634,80 €.

VOTE : Pour 08.

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

7 - Eau/Assainissement.

Fonctionnement : 366 730,59 € en dépenses et 438 412,88 € en recettes. Le résultat d'exercice est de 71 682,29 €.

Investissement : 125 007,80 € + un déficit reporté de 404 280,99 € soit 529 288,79 € en dépenses et 216 201,56 € en recettes. Le déficit est de 313 087,23 €.

VOTE : Pour 08.

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

8 - Commune.

Fonctionnement : 1 802 321,83 € en dépenses et 1 931 059,64 € + un excédent reporté de 484 899,01 € soit 2 415 958,65 € en recettes. Le résultat d'exercice est de 613 636,82 €.

Investissement : 354 612,26 € + un déficit reporté de 115 012,14 € soit 469 624,40 € en dépenses et 293 542,71 € en recettes. Le déficit est de 176 081,69 €.

VOTE : Pour 08.

Monsieur Jérémy Tracq, Maire, ne prend pas part au vote.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015

1 - Lotissement « Pré Carcagne ».

VOTE : Pour 09.

2 - Lotissement du « Pré de l'Huile ».

VOTE : Pour 09.

3 - Régie Electrique.

Ce vote entérine celui du conseil de la Régie électrique lors de sa réunion du 31 mars 2016.

VOTE : Pour 09.

4 - CCAS.

Ce vote entérine celui du CCAS lors de sa réunion du 30 mars 2016.

VOTE : Pour 09.

5 - Remontées Mécaniques.

VOTE : Pour 09.

6 - Domaine Nordique.

VOTE : Pour 09.

7 - Eau/Assainissement.

VOTE : Pour 09.

8 - Commune.

VOTE : Pour 09.

AFFECTATION DES RESULTATS ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016.

1 - Lotissement "Pré Carcagne".

Affectation des résultats : 137 239 € sont affectés en dépenses d'investissement.

Ce budget pèse sur les finances de la commune depuis 10 ans, date de sa création. Une évolution rapide est espérée, notamment avec des promesses de vente de lots sur la zone agricole ; ventes estimées à 110 000 € qui correspondent à la vente de 4 lots (zone 2 et 3 et un lot dans la zone artisanale qui serait transformé en lot agricole). Il est rappelé que la zone 4 ne peut être vendue car la Police de l'eau l'interdit. Il s'agit d'une zone humide protégée.

Un emprunt de 100 000 € qui a été remboursé fin 2015 devra être reconstitué.

Pour arriver à l'équilibre, une subvention communale de 49 621 € est nécessaire.

Le Budget Primitif du lotissement "Pré Carcagne" s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	608 662 €
➤ Section d'Investissement :	741 209 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2016 du lotissement "Pré Carcagne".

VOTE : Pour 09.

2 - Lotissement du « Pré de l'Huile ».

Affectation des résultats : 10 919 € sont affectés en recettes de fonctionnement.

37 619 € ont été budgétés en dépenses pour le rachat d'un lot et 42 000 € en recettes pour sa revente.

Un accord pour le montant de 37 619 € a été obtenu avec la personne qui souhaitait revendre son lot. Les 4 381 € correspondent aux dommages subis par la Commune, dommages prévus au contrat. Le lot a été remis en vente et devrait être revendu prochainement.

15 300 € ont été budgétés pour les finitions (voiries, aménagements paysagers).

Le Budget Primitif du lotissement du « Pré de l'huile » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	94 919 €
➤ Section d'Investissement :	42 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2016 du lotissement du « Pré de l'huile ».

VOTE : Pour 09.

3 - Régie Electrique.

Affectation des résultats : 52 497 € sont reportés en dépenses de fonctionnement et 367 126 € sont reportés en recettes d'investissement.

Au vu du déficit en fonctionnement de 2015 dû en partie au décalage des périodes de facturation, il sera nécessaire en 2016 de veiller à facturer la consommation de toute l'année. De plus, 40 000 € seront récupérés sur le montant des abonnements, dont la remise de 10 % a été supprimée.

En investissement il est budgété 285 000 € pour l'enfouissement de la ligne à haute tension et 70 000 € pour l'alimentation électrique de la zone des lacs.

Monsieur le Maire en profite pour informer qu'une subvention du département sera certainement obtenue pour le creusement de la tranchée d'alimentation électrique des lacs (1,2km) car elle permettra d'y ajouter les fourreaux pour la fibre optique, dans le cadre du plan pour le Très Haut-débit.

Monsieur Fabien Le Bourg demande d'où provient l'augmentation sur les salaires et charges assimilées.

Monsieur Alain Luboz indique que les employés de la Régie n'étaient pas payés à leur échelle de salaire. Donc il est prévu en 2016 une augmentation de leurs revenus. De plus, Christophe Lombard est payé sur le statut d'électricien mais il est plus que cela, il fait plutôt un travail de chef de groupe que de simple électricien. Sa situation va être revue.

Monsieur Fabien Le Bourg demande pourquoi il y a 20% d'augmentation sur les ventes d'électricité (on passe de 750 000 € en 2015 à 951 400 € en 2016).

Monsieur Alain Luboz répond qu'il s'agit de l'augmentation du montant des abonnements, de la baisse des déperditions et des périodes de facturations différentes.

Le Budget Primitif de la Régie Electrique s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'Exploitation : 999 300 €
- Section d'Investissement : 431 883 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2016 de la Régie Electrique.

VOTE : Pour 07. Abstentions 02 (Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg).

4 - CCAS.

Affectation des résultats : 4 348 € sont reportés en dépenses d'investissement et 4 348 € sont reportés en recettes d'investissement.

Aucun investissement au gîte de la Bâtisse n'est prévu cette année. Les gros travaux pour la mise en conformité et l'amélioration du gîte ont été faits en 2015 ou précédemment : portes coupe-feux, niveaux des plafonds, cheminée, terrasse.

Le Budget Primitif du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 10 211 €
- Section d'Investissement : 4 348 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2016 du CCAS.

VOTE : Pour 09.

5 - Remontées Mécaniques.

Affectation des résultats : 29 503 € sont reportés en recettes d'investissement et 12 239 € sont reportés en recettes de fonctionnement.

Des vêtements pour les employés de la station sont prévus en 2016.

La clé de répartition pour les factures de carburants est de 2/3 pour le Domaine Nordique et d'1/3 pour les Remontées Mécaniques.

7 000 € sont prévus en 2016 sur l'130 du baby. Cette révision a coûté plus cher que prévu car des entretiens réguliers n'avaient pas été réalisés.

Cette année, pour la première fois, 5 000 € de la police d'assurance de la commune sera budgété sur les Remontées Mécaniques.

Un complément de 3 000 € est prévu sur les salaires car la saison est prolongée en avril. Pour la saison 2015-2016, les chiffres du domaine alpin au 3 avril sont de 101 805 € TTC soit 92 550 € HT. Il reste une dizaine de jours avant la fermeture de la station. Les recettes seront donc égales à la somme budgétée de 93 000 € HT. Une subvention du budget communal d'un montant de 178 000 € (contre 179 000 € en 2015) est nécessaire pour équilibrer ce dernier budget.

Le Budget Primitif des Remontées Mécaniques s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	360 977 €
➤ Section d'Investissement :	168 594 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2016 des Remontées Mécaniques.

VOTE : Pour 09.

6 - Domaine Nordique.

Affectation des résultats : 20 954 € sont reportés en recettes de fonctionnement et 7 635 € sont reportés en dépenses d'investissement.

Des économies notables d'électricité ont été réalisées sur les canons à neige notamment, ce qui permet de budgéter seulement 22 000 € contre 25 000 € en 2015.

Pour l'entretien des dameuses, 20 000 € ont été budgétés, soit plus que le réalisé 2015 de 16 496 €. Une réflexion est engagée au sein de l'équipe municipale sur le remplacement progressif des dameuses.

Dans fêtes et cérémonies, il est prévu le remboursement au Club des sports des sommes engagées par ce dernier lors du Summer Tour 2014, ce qui représente 5 750 €.

Pour la saison 2015-2016, les chiffres du domaine nordique au 3 avril sont de 300 393 € TTC sans le paiement du centre La Bessannaise. Les recettes dépasseront donc certainement la somme budgétée en 2016 de 320 000 €. Il y a également une vraie plus-value sur le biathlon, notamment grâce à l'armée britannique.

En fonctionnement, le domaine nordique de Bessans s'équilibre. Une subvention du budget communal d'un montant de 18 000 € est nécessaire pour permettre un virement à l'investissement de 31 000 €.

En investissement, 9 000 € sont prévus pour le panneautage et 35 000 € pour le nouveau canon à neige déjà reçu l'année dernière en prêt.

Le Budget Primitif du Domaine Nordique s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	420 816 €
➤ Section d'Investissement :	87 397 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2016 du Domaine Nordique.

VOTE : Pour 09.

7 - Eau et Assainissement.

Affectation des résultats : 313 087 € sont reportés en dépenses d'investissement et 71 682 € sont reportés en recettes d'investissement.

Le compteur de la station d'épuration (STEP) a été changé et la consommation d'électricité a doublé. Ce qui explique la nette hausse de cet article : 34 000 € contre 17 000 € en 2015.

30 nouveaux compteurs de particuliers sont prévus pour permettre une télé-relève. Grâce à l'arrêt du noyage de fumiers, les économies sur les boues sont importantes. C'est une très bonne nouvelle : cette année, le SIRTOMM devra de l'argent à la Commune. Le contrat de nettoyage des réservoirs a été renégocié à la baisse : de 5 000 € à 2 000 €. L'assistance du SIVOM pour la STEP s'élève à 41 000 €. Ce montant est constant sur les dernières années mais le service est meilleur. Monsieur le Maire souligne sa satisfaction sur le travail du SIVOM.

14 042 € de titres annulés sont budgétés pour le règlement d'un gros litige avec un abonné datant de 2011 et 2012.

Pour les recettes de fonctionnement, les taxes d'assainissement ont augmenté car toute la population est aujourd'hui facturée et le nombre des unités de logement a été révisé par la commission des répartiteurs.

Une subvention du budget communal d'un montant de 23 000 € (contre 36 000 € en 2015) est nécessaire pour équilibrer ce budget.

En investissement, 5 000 € ont été budgétés pour l'étude du raccordement de Bonneval-sur-Arc à la STEP.

5 000 € sont aussi prévus pour du matériel pour la STEP et 7 000 € pour les vannes des réservoirs de la Seignière et du Villaron.

Pour divers travaux de raccordement, il est provisionné 75 559 €, dont 40 000 € pour les réseaux d'alimentation de la zone des lacs et l'aire de loisirs.

En recettes d'investissement, est toujours prévue la subvention pour la STEP du Conseil départemental de 328 000 €. Cette dernière sera obtenue seulement quand la compétence assainissement passera à l'intercommunalité. Cette somme est toujours bloquée pour Bessans. Monsieur Bouvard l'a assuré à Monsieur le Maire.

Le Budget Primitif de l'Eau et Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de Fonctionnement :	423 871 €
➤ Section d'Investissement :	552 617 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2016 de l'Eau et Assainissement.

VOTE : Pour 09.

8 - Commune.

Affectation des résultats : 437 555 € sont reportés en recettes de fonctionnement et 176 082 € sont reportés en recettes d'investissement.

Des économies d'électricité ont été réalisées sur l'ensemble de la commune. Les équipements (éclairage public) et certains bâtiments comme l'école ont bénéficié d'améliorations et d'isolations. Les résultats sont significatifs.

La salle de l'Albaron dans sa configuration actuelle coûte 17 000 € d'électricité chaque année.

Pour l'entretien des bâtiments, le budget augmente car certains investissements comme la remise en état des salles de classe de l'école (20 000 €) est aujourd'hui considérée comme du fonctionnement. Même si cela passe en fonctionnement, ces dépenses seront éligibles au FCTVA.

Le transfert de la chaudière de La Poste au gîte de La Bâtisse est budgété 2 000 €.

2 100 € sont budgétés pour Affiniski, dispositif d'accompagnement à la rénovation des lits chauds.

Pour l'entretien des voiries, l'enrobé cette année est budgété sur le fonctionnement : 26 000 €.

La prime d'assurance a diminué puisqu'en 2016, 5 000 € sont transférés sur les remontées mécaniques.

5 500 € sont budgétés pour la numérotation des maisons suite à une nouvelle réglementation.

Pour l'article fêtes et cérémonies, il y a une augmentation : 25 000 € contre 15 750 €, mais avec des recettes à hauteur de 3 500 € pour le colloque des arbitres de la Fédération Française de Lutte et 4 000 € pour la Lekkarod (refacturation à Bonneval-sur-Arc).

Le budget pour la navette d'été d'Avérole sera légèrement augmenté car il y a des ajustements d'horaires à faire suite à quelques plaintes des utilisateurs.

1 800 € sont prévus pour le voyage scolaire des enfants aux Issambres.

17 000 € sont prévus pour la garderie "les mini-diables". C'est une très bonne surprise car la structure revient bien moins cher que la précédente, avec un fonctionnement bien meilleur.

La subvention aux jeunes sportifs est de 5 500 € et celle au Club Neige de 10 300 €. Cette dernière n'était envisagée que pour 3 000 à 4 000 €. C'est une très mauvaise surprise, cela nécessitera une discussion sérieuse pour la prochaine saison.

Un montant de 56 350 € de subventions aux associations est prévu. Cela fera l'objet d'une délibération. Le montant reste constant.

Monsieur Fabien Le Bourg demande pourquoi la subvention au Marathon est sur le budget principal et non sur le domaine nordique.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une subvention à une association et non du financement direct d'un événement. Les subventions aux associations sont sur le budget principal, ce qui est confirmé par Monsieur Laugier.

Par contre, il pourrait être opportun par souci de cohérence de mettre tous les événements du domaine nordique comme la Lekkarod sur le budget correspondant. Cela sera vu en 2017.

Pour les recettes de fonctionnement, pour la première fois il est prévu par l'Office National des Forêts la vente d'une coupe de bois (mélèzes de Chantelouve) pour 15 000 €. Si le prix de la vente est inférieur à 15 000 €, la vente sera annulée.

Au camping, les recettes 2015 de 33 630 € ont dépassé les dépenses de personnel et d'entretien.

Les contributions directes augmentent de 30 000 €, ce qui correspond à la baisse des contributions de l'intercommunalité. Pour les dotations, la baisse est estimée à 20 % : de 194 943 € à 155 955 €, soit une baisse de 39 000 € environ.

Les études prévues pour 60 000 € sont détaillées comme suit :

- 10 000 € pour une aire de camping-car.
- 15 000 € pour la future urbanisation de l'aval des Conchettes.
- 15 000 € pour les protections du camping et des lacs.
- 8 000 € pour des études environnementales dans le cadre du dossier des curages.
- 12 000 € pour la rénovation de la salle de l'Albaron.

70 000 € sont prévus pour l'acquisition d'un nouvel engin en remplacement du "volcan", qui ne donne pas satisfaction.

Des drains seront réalisés pour les chapelles Saint Colomban et Saint Jean Baptiste (58 320 €).

La restructuration du bâtiment des pompiers est prévue cet été.

L'aide aux toitures lauzes reste à 50 000 €.

La signalétique doit être améliorée et mise aux normes.

De nouvelles boxes aux fumières sont prévus pour 50 000 € car de nouveaux agriculteurs s'installeraient à Bessans.

Monsieur Fabien Le Bourg demande si la fumière sera agrandie pour des agriculteurs hors de Bessans. Monsieur le Maire répond par la négative.

Un budget de 141 304 € est prévu pour l'aménagement des lacs et de l'aire de loisirs.

En recettes d'investissement sont reportés le virement du fonctionnement pour 503 000 € et l'excédent de fonctionnement pour 176 082 €.

Le Budget Primitif de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 2 309 237 €
- Section d'Investissement : 945 607 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le Budget Primitif 2016 de la Commune.

VOTE : Pour 07. Abstentions 02 (Messieurs Ludovic Cordier-Pade et Fabien Le Bourg).

Monsieur Fabien Le Bourg explique les abstentions par plusieurs désaccords parmi lesquels la Lekkarod et une journée de formation avec un cabinet concernant la compétence tourisme dans la Loi NOTRe.

Tous les éléments concernant les différents budgets sont en ligne sur le site Internet communal : www.mairie-bessans.fr.

IV – Informations.

a) Remerciements :

- de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie pour la mise à disposition de la salle du Conseil municipal à une de leurs éducatrices qui rencontre ponctuellement un enfant de l'école.

b) Jeunes sportifs : Emilien Personnaz et Tom Lahaye-Goffart ont participé aux Championnats d'Europe Juniors en Slovénie. Ils ont connu des jours avec et des jours sans. La meilleure performance est celle d'Emilien qui a fini 13^{ème} sur le sprint avec un tir à 10/10.

L'aide aux jeunes sportifs cette année ira à Julie Pépin, Emilien Personnaz et Tom Lahaye-Goffart pour la saison écoulée

Emilien Personnaz a annoncé son retrait définitif de la compétition.

c) Chiffres du Domaine Skiable au 3 avril :

Biathlon : 22 402 €.

Ski de fond : 300 393,60 €.

Ski alpin : 101 805 €.

Total : 424 600,60 €, ce qui représente 23 532,60 € de plus qu'en 2015 à la même date. Et 9 751,60 € de plus qu'en 2014.

Il a été décidé d'ouvrir le domaine jusqu'au 15 avril si les conditions le permettent car les vacances de Pâques ont été avancées au 2 avril. Cela permettra de conserver une activité sur le village, en espérant que les commerces resteront ouverts.

d) Problème à la patinoire :

Monsieur le Maire fait part d'un problème survenu lorsque l'employé a rendu sa caisse. Il manquait de l'argent. Après divers échanges avec la Trésorerie et la gendarmerie, le problème a été solutionné ce jour. Les sommes manquantes ont été récupérées auprès de l'employé.

e) Liens avec Bessan (Hérault) : Une délégation est attendue du 7 au 10 avril. Les présents seront accueillis chez les élus. Une réunion de travail est prévue le samedi à 17h en mairie pour envisager les projets futurs.

f) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Lors de la commission du 21 mars dernier, la solution d'une communauté de communes pour toute la Maurienne a recueilli très peu de suffrages.

Monsieur le Préfet partirait sur un schéma à minima comme cela était craint, avec pour la Haute-Maurienne une communauté de communes qui fusionnerait avec Terra Modana au 1^{er} janvier 2017. Monsieur le Maire pense que c'est une opportunité manquée. Le point positif est que le travail concret peut débuter sur cette fusion. Monsieur le Maire était ce jour à Lanslebourg concernant l'organisation touristique de cette nouvelle intercommunalité.

6 domaines skiables sont concernés par cette fusion : Val Cenis, La Norma, Aussois, Valfréjus, Bessans et Bonneval-sur-Arc. Ils étaient tous représentés, ce qui a permis d'y voir plus clair sur les attentes de chacun. Au sein d'une entité touristique intercommunale, certaines compétences pourraient revenir aux communes. La plupart des élus s'accordent à penser que l'organisation des grands événements du territoire doit rester intercommunale alors que l'animation locale reviendrait plus aux communes. Le comité de pilotage travaille dorénavant sans Maurienne-Galibier.

Certaines possibilités, toutefois limitées, notamment par les réalités financières, sont offertes pour les communes ayant déposé des marques. Pour Bessans, les démarches avaient été initiées par Monsieur Bernard Méliet avant sa démission. Depuis, un courrier de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) a été reçu, indiquant que le dossier n'était pas valide en l'état, la démarche étant plus complexe.

g) TNT : Les adaptations pour la TNT haute définition commenceront à 10h30 le 5 avril. La commune finance un module complémentaire pour 1 600 € qui permettra aux habitants d'avoir accès aux canaux régionaux de France 3 et à TV8 Mont Blanc.

h) Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : Une réunion a eu lieu le 21 mars. Madame Emmeline Viallet est en train de rendre compte des positionnements de la commune qui seront transmis au comité de pilotage puis au bureau d'études.

Un des positionnements importants est la volonté de construire 1 000 lits en 10 ans sur la commune. Cela fait globalement consensus au sein du comité de pilotage.

i) Agenda :

- Vote du budget de l'OTHMV le mardi 5 avril 2016 à 20h30 à Lanslebourg-Mont-Cenis.
- Vote du budget de la CCHMV le jeudi 7 avril 2016 à 20h45 à Lanslebourg-Mont-Cenis.
- Venue d'une délégation de Bessan (Hérault) du 7 au 10 avril 2016.
- Assemblée Générale de l'association du Marathon International de Bessans le samedi 16 avril 2016 à 18h00 à la salle de l'Albaron.
- Réunion de la commission des répartiteurs le mercredi 20 avril 2016 à 9h00 en mairie.

V – Délibérations.

1 - Subventions aux associations 2016.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du vote du budget communal 2016, une enveloppe de 56 350 € a été allouée pour les subventions aux associations.

En tenant compte du fait que le soutien aux jeunes sportifs n'apparaît plus dans le tableau des subventions aux associations, le soutien au monde associatif est globalement maintenu par rapport aux années 2014 et 2015.

Il est précisé que toute attribution de subvention est conditionnée au dépôt d'une demande et à la présentation d'un budget prévisionnel.

Monsieur le Maire propose les subventions aux associations suivantes pour l'année 2016 :

ASSOCIATION	MONTANT DES SUBVENTIONS 2016
Anciens combattants (UFAC et Victimes de guerre)	300.00 €
Bessans Jadis et aujourd'hui	3 000.00 €
Bibliothèque municipale « La diablerie »	600.00 €
Club des Aînés Les Gentianes	300.00 €
Club des Sports (Etoile sportive Bessanaise)	25 000.00 €
Foyer logement des personnes âgées (Rés. Pré Soleil)	50.00 €
Amicale des sapeurs pompiers	500.00 €
Les amis de la vallée d'Avérole (LAVAL)	500.00 €
Maison de la Maurienne	300.00 €
Marathon de Bessans	24 000.00 €
Micro-crèche « mini-pouss »	1 500.00 €

Notre héritage, costumes et Noël bessanais	300.00 €
TOTAL	56 350.00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** la répartition des subventions aux associations 2016.

VOTE : Pour 09.

2 - Convention entre la Commune de Bessans et le SIRTOM de Maurienne : collecte et traitement des déchets d'assainissement.

Monsieur le Maire informe qu'un contrat doit être passé entre la Commune de Bessans et le SIRTOM de Maurienne afin de charger ce dernier de la collecte et du traitement des déchets d'assainissement de la Commune.

Le contrat porte sur la collecte des déchets issus de l'assainissement et sur leur transport jusqu'à Chambéry pour incinération.

Il est conclu pour un tonnage de 3,76 tonnes pour l'année 2016 (sur la base des données 2015). Cela représente une redevance de 1 417,52 € en exonération de TVA.

Il est conclu pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ **APPROUVE** les termes du contrat pour la collecte et le traitement des déchets d'assainissement par le SIRTOM de Maurienne.
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tout autre document s'y rapportant.

VOTE : Pour 09.

VI – Droit(s) de préemption.

Vente d'un garage cadastré Section H n°1560, Section ZP n°127 et n°132 situé aux Hameaux de la neige – Bâtiment Charbonnel à Bessans, appartenant à Madame Mireille Pirlot, à Monsieur et Madame Gilot, au prix de 18 000,00 € (plus les frais de notaire).

VOTE : Pour ne pas préempter 9.

VII – Questions diverses.

Néant.

La séance est levée à 0h10.

Le Maire,
Jérémy TRACQ.